

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 10 septembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

12005, avenue Éthier

Permettre une marge latérale Est de 1,63 m au lieu de 1,98 m, une marge arrière de 3,49 m au lieu de 4,5 m et un balcon avant à 0 m de la ligne latérale Ouest et à 1,63 m de la ligne latérale Est au lieu de 2 m.

12401, avenue Désy

Permettre une marge avant secondaire de 1,02 m au lieu de 2,25 m.

3981, rue Émery

Permettre deux cases de stationnement ayant une profondeur de 5,25 m au lieu de 5,5 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 21 août 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate